



La Ligue du Droit International des Femmes

Association créée par Simone de Beauvoir



Libres MarianneS
LMS

Paris, le 30 janvier 2026.....

Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
Le Ministre
Monsieur Jean-Noël Barrot
37 Quai d'Orsay
75007 Paris

Objet : appel en faveur d'Ibtissame Lachgar

Monsieur le Ministre

C'est avec émotion que nous sollicitons votre bienveillance pour un sujet de la plus haute importance. Nous vous écrivons, aujourd'hui, pour attirer votre attention sur la condition dramatique de notre amie marocaine, Ibtissame Lachgar, âgée de 50 ans, féministe bien connue et militante des droits humains ayant reçu plusieurs distinctions et prix et dont le combat est salué dans plusieurs pays, emprisonnée au Maroc depuis le 10 août 2025.

Nous faisons partie d'une coalition internationale qui regroupe une centaine d'organisations de la société civile engagées pour la défense des droits des femmes, extrêmement préoccupée par son cas, d'autant plus que ses conditions de détention sont très pénibles et que son état de santé nécessite une prise en charge médicale urgente.

Survivante d'un cancer des os, celle qu'on prénomme affectueusement Betty, porte une prothèse au bras gauche qui exige des soins réguliers et sans une intervention chirurgicale immédiate, elle risque l'amputation à tout moment. Son dossier médical en France fait déjà état d'une ostéolyse sévère, d'une luxation complète du coude, d'une instabilité de l'épaule. Sa santé se détériore de jour en jour : douleurs croissantes, mobilité réduite, difficultés à se laver ou à utiliser les toilettes, insomnies dues au manque de literie et à son handicap croissant.

Betty en situation de handicap reconnue en France est détenue dans des conditions humiliantes et est placée à l'isolement dans une cellule terriblement froide et humide, coupée de ses soutiens, privée de soins médicaux. Ceci constitue un traitement inhumain et dégradant en violation des règles les plus élémentaires de détention, des Règles Mandela. De plus, le refus d'une peine alternative non privative de liberté, prévue par la loi marocaine, démontre bien une intention punitive qui vise à briser une militante hors pair, dévouée et engagée pour le respect de la condition humaine.

C'est pourquoi cette situation nous concerne et nous révolte. Car Betty est une citoyenne du monde qui croit en l'universalité des droits humains et milite, depuis sa jeunesse, au péril de

sa vie, en faveur de la démocratie, de la paix, de la justice sociale et de l'égalité. Betty n'a jamais renoncé à utiliser sa liberté d'expression et de création pour les mettre au service de son engagement citoyen pacifique pour se solidariser avec les plus faibles et les plus démunis dont les mères célibataires, les orphelins, les enfants abandonnés et les personnes appartenant aux minorités sexuelles et de genre.

Dans l'incompréhension absolue, notre amie est arrêtée en août 2025, condamnée à 30 mois de prison pour avoir publié une photo d'elle sur les réseaux sociaux portant un t-shirt sur lequel on pouvait lire « Allah est lesbienne ». Ce cliché avait été pris à Londres en solidarité avec deux militantes iraniennes lesbiennes condamnées à mort. Jugée en vertu de l'article 267-5 du Code pénal marocain, elle croupit en prison pour « atteinte à l'islam ». Cette violation de la Déclaration des droits humains (1948) constitue une extension grave et dangereuse des lois marocaines sur le blasphème au-delà de ses frontières. Si le Maroc s'autorise à emprisonner un de ses ressortissants pour avoir exprimé pacifiquement ses opinions dans un pays étranger, alors toute autre personne pourrait être inquiétée sur son territoire pour les mêmes raisons.

Compte tenu de l'exemplarité de son parcours, de la gravité des violations des droits humains, des risques encourus pour sa santé et du dangereux précédent extraterritorial qui affecte désormais les ressortissants étrangers, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'agir dans son intérêt et de saisir les autorités marocaines compétentes dans un esprit d'apaisement pour la faire libérer le plus rapidement possible afin qu'elle puisse retrouver sa famille et ses amis qui l'attendent impatiemment.

En espérant que vous donnerez une suite positive à notre correspondance, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de notre plus haute considération.

La présidente de la LDIF



Annie Sugier

La présidente de Libres MarianneS



Laure Caille

annie.sugier@gmail.com <annie.sugier@gmail.com> Libres MarianneS-LMS libres-mariannes@orange.fr

6 Place Saint-Germain des Prés
75006 PARIS.....

17 rue de Lorraine
75019 Paris